

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 223-24 C

Objet : RD - Bilan à mi-parcours du projet d'agglomération

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmats à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 223-24 C

objet **RD - Bilan à mi-parcours du projet d'agglomération**

Thierry Repentin, président, rappelle que le 3 février 2022, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le projet d'agglomération « La Fabrique 2.0 », dont l'enjeu stratégique majeur est de préserver la qualité de vie pour tous les habitants actuels et à venir.

Après 2 années complètes de déploiement des 123 actions identifiées (dont 33 dites cœur de cible), il a été proposé de réaliser un bilan à mi-parcours dont la vocation est :

- de confirmer la vision partagée des enjeux pour l'avenir du territoire,
- d'ajuster et de reprioriser si nécessaire les actions,
- d'avoir une vision précise des sommes mandatées en fonctionnement et investissement et du taux d'exécution par rapport au prévisionnel établi en 2021.

Il est précisé que l'objectif de ce travail n'est pas de réécrire ou de modifier le projet d'agglomération initial mais bien de s'inscrire dans la continuité des actions décidées en 2022.

Le bilan à mi-parcours a été produit grâce à des échanges entre les élus et les directions concernées depuis le mois de mars 2024. En juillet, un séminaire de travail réunissant l'exécutif et les directeurs de service a permis d'aboutir à la proposition suivante :

- 8 actions sont remontées en cœur de cible,
- 18 actions existantes devront faire l'objet d'une mobilisation plus importante,
- 11 doivent être adaptées dans leur écriture pour plus de précisions,
- 69 se poursuivent en l'état,
- 10 sont à regrouper,
- 4 sont terminées,
- 3 sont ajournées.

D'un point de vue financier, les dépenses mandatées en fonctionnement et en investissement en 2022 et 2023 s'élèvent à 75 608 542 €. La projection des dépenses prévues au moment du vote en 2021 était de 189 151 376 € à horizon de la fin de l'année 2026. Aussi, à ce stade, le taux de réalisation du projet d'agglomération de 40 % confirme une très bonne application des politiques publiques décidées pour le territoire.

Une présentation détaillée des aspects qualitatifs et quantitatifs du bilan à mi-parcours est annexée à la présente délibération.

Considérant les enjeux communs partagés pour le bassin de vie,

Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire donnant compétence aux établissements publics de coopération intercommunale pour élaborer un projet d'agglomération,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le bilan à mi-parcours du projet d'agglomération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

223-24 C

Objet de l'acte :	RD - Bilan à mi-parcours du projet d'agglomération
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	diaporama, tableau synthèse projet d'agglo

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32502H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32502H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024